RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 27/11/2024

VOI.24.00.A03089

OBJET : Arrêté temporaire de circulation RUE DES JARDINS

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de l'entreprise DEMETER

Considérant que des travaux d'inspection d'éventuelles dégradations sur l'ouvrage dénommé PONT DES VAITES rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 11/12/2024 au 12/12/2024 RUE DES JARDINS

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 11/12/2024 et jusqu'au 12/12/2024, entre 21h00 et 5h00, de forts empiètements seront instaurés, RUE DES JARDINS sous l'ouvrage d'art routier et ferroviaire.

Article 2: À compter du 11/12/2024 et jusqu'au 12/12/2024, la circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 50 mètres, entre 21h00 et 5h00 RUE DES JARDINS dans sa partie comprise entre la RUE PIERRE SEMARD et le N°17.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le _ 2 6 NOV. 2024

Pour la Maire, Par délégation,

Marie ZEHAF Conseillère Municipale Déleguée